



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants
Division de l'organisation scolaire
DOS 2 Site de Rouen

Mouvement spécifique académique (SPEA)

Fiche descriptive de poste

Classification - libellé : FORMATION PARTICULIERE

• **Nom établissement + UAI : EREA Maurice Genevoix - LE HAVRE - 0762081Z**

• **Date d'effet : 01/09/2026**

• **N° de support : 300342422**

• **Discipline de poste (selon nomenclature EPP) :**

PLP - P 3100 Génie Civil - Option : Équipements Techniques - Énergie (Génie Thermique)

Enseignements dédiés : CAP I.M.T.B. et Champ professionnel Habitat (4^{ème} et 3^{ème} Segpa).

• **Profil du poste : nature de l'enseignement spécialisé**

Les compétences pédagogiques et professionnelles attendues, en plus de celles relevant de la discipline (P 3100), concernent celles relatives aux domaines de l'Habitat, afin d'assurer les enseignements dans la formation du CAP I.M.T.B. et également compléter l'offre du champ professionnel Habitat pour les élèves scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème} Segpa. Le poste à profil de PLP - P 3100 nécessite une bonne connaissance de l'ASH* et des élèves à besoins éducatifs particuliers. (*ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés).

• **Compétences requises**

- **principes d'enseignement spécifiques :**

L'enseignement professionnel est dispensé dans des groupes de 8 élèves (groupes pouvant aller jusqu'à 10 élèves en CAP).

Parmi les compétences attendues figurent notamment :

1) la capacité d'adaptation et la capacité à prendre en charge aux plans pédagogique et éducatif des adolescents en situation de difficultés scolaire, sociale et personnelle ; une bonne connaissance des problématiques de l'adolescence est souhaitée.

2) l'aptitude au travail en équipe et la capacité à communiquer avec l'ensemble des personnels et partenaires : équipe d'enseignements pédagogique et éducatif, équipe de direction et administrative, équipe médico psycho sociale, personnels région, responsables légaux et partenaires extérieurs (services de soins, services de suivi éducatif et/ou judiciaire, ...). Ce poste demande une bonne connaissance du fonctionnement pédagogique et administratif d'un E.P.L.E., dont notamment celui d'un EREA.

L'enseignant est amené à participer, autant que de besoin, aux diverses réunions concernant des situations d'élèves, aux réunions de coordination et de régulation nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement : deux heures hebdomadaires de réunions de coordination et de synthèse sont obligatoires.

- **aptitudes requises au plan pédagogique :**

1) Le professeur chargé de la formation professionnelle doit tout mettre en œuvre en matière de suivi personnalisé afin de garantir le parcours professionnel des élèves qui arrivent avec des acquis parfois insuffisants et/ou un projet de formation non stabilisé.

2) La réponse aux besoins spécifiques des élèves se traduit par les méthodes pédagogiques et éducatives relevant de l'enseignement adapté : l'adaptation des enseignements passe par l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, l'ajustement des démarches pédagogiques, éducatives et des approches didactiques.

3) L'inscription des enseignements au travers de projets transversaux ambitieux, porteurs de sens et suscitant l'implication et l'engagement des élèves est à privilégier, dans le cadre d'un travail préparé et partagé avec les autres enseignants, associant éventuellement le CVL, le CVC, voire d'autres membres de l'équipe éducative.

4) La préparation, l'accompagnement et le suivi des PFMP / Stages doit s'entendre comme une activité spécifique conduite avec les élèves (aides, conseils, guidance) et nécessite un dialogue avec l'organisme d'accueil.

5) Avec toute la souplesse requise dans une démarche d'adaptation, les actions pédagogique et éducative se fondent sur les programmes du collège et les référentiels de formation professionnelle, afin d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la certification professionnelle pour les lycéens.

- maîtrise professionnelle ou méthodes :

Comme tout membre du personnel, le PLP en EREA sait se montrer exemplaire et respectueux en toutes circonstances, exerçant une approche éducative régulatrice et attentionnée, non dépourvue d'exigence et de rigueur. Le recours aux dispositions du règlement intérieur rappelle le cadre de la loi et vise à protéger l'ensemble des membres de la communauté éducative. Face à des situations difficiles, il est nécessaire de se préserver en gardant une distance professionnelle adaptée et solliciter en priorité la vie scolaire.

* Maîtriser les outils numériques et les logiciels : Maquette numérique (B.I.M.),

* Outre le fait de disposer des compétences et des connaissances spécifiques, dans les domaines de : la maintenance d'un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire / la maintenance corrective d'une installation électrique, domotique, sanitaire et thermique ou encore, l'installation et la mise en service d'un équipement électrique, domotique, sanitaire et thermique, disposer également de compétences et de connaissances affirmées, dans les domaines de : l'intervention à proximité des réseaux, l'utilisation d'échafaudages, la réalisation d'améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes, la réalisation d'interventions de maintenance et d'amélioration d'ouvrages mobiles menuisés du bâtiment, la réparation et la pose de revêtements muraux et de faïence, la réparation et la pose de revêtements de sol ou encore l'application de produits de peinture.

* Etablir et entretenir des relations avec le monde professionnel, afin d'évaluer la pertinence de sa formation, d'appréhender les contraintes économiques, de maintenir une veille technologique, de vérifier et adapter ses compétences et connaissances personnelles dans ces domaines, ...

• **Diplômes** (*les personnels peuvent faire acte de candidature sous réserve d'être titulaire*) :

Concours : Génie Civil - Option : Équipements Techniques - Énergie (Génie Thermique)

Certification : CAPPEI ou équivalent, à défaut demande d'inscription pour la prochaine session de formation.

• **Expérience professionnelle** (*candidature soumise à une condition d'ancienneté d'exercice*)

Avoir exercé dans ces domaines au sein de l'industrie et / ou du bâtiment et avoir une expérience professionnelle réelle sur chantier et en atelier et / ou avoir suivi une formation significative dans ces domaines.

• **Observations complémentaires**

Circulaire du 21 novembre 2025, circulaire n° 2017-076 du 24 avril 2017, circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015

Formations :

Avoir suivi des Formations en lien avec la Santé et la Sécurité.

Avoir suivi le Parcours de formation M@gistère et présenté la Certification, inhérents à l'I.P.R. (Attestation : Préparation et conduite de projet - Concepteur).

Avoir suivi les Formations, inhérentes au Travail en Hauteur : R.408 (Annexe 5) et R.457.

Avoir suivi la Formation, inhérente à la Prévention des Risques d'origine Electrique.